



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

JPB/PR

P.V. FAIN 23

Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2016

Ordre du jour :

- 6935 Projet de loi portant réforme du congé parental et modifiant
1. le Code du travail ;
 2. le Code de la sécurité sociale ;
 3. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 4. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
 5. la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
 6. la loi modifiée du 14 mars 1988 portant création de congés d'accueil pour les salariés du secteur privé ;
 7. la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail
- Rapporteur : Monsieur Gilles Baum
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding, Mme Tess Burton, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Martine Mergen, M. Marc Spautz, M. Roberto Traversini

Mme Myriam Schanck, Président du comité directeur de la Caisse pour l'avenir des enfants, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

- 6935** **Projet de loi portant réforme du congé parental et modifiant**
- 1. le Code du travail ;**
 - 2. le Code de la sécurité sociale ;**
 - 3. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
 - 4. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;**
 - 5. la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;**
 - 6. la loi modifiée du 14 mars 1988 portant création de congés d'accueil pour les salariés du secteur privé ;**
 - 7. la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail**

Après avoir pris connaissance du projet de rapport relatif au PL 6935, fait à plusieurs reprises des vérifications au niveau de la compréhension du texte et procédé à la correction de l'une ou de l'autre faute, les membres de la COFAI adoptent ledit projet de rapport par 7 voix pour contre 6 abstention.

Ils décident à l'unanimité du modèle 1 pour débattre du projet de loi lors de son adoption par les députés en séance publique et se concertent finalement pour l'élaboration d'une motion, présentée et soumise au vote à la même occasion.

Luxembourg, le 6 octobre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président,
Gilles Baum